

Plaque professionnelle	Plaque marchande	Plaque d'essai	Plaque nationale
Pour qui ?			
<ul style="list-style-type: none"> Carrossiers Réparateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Détaillants de véhicules Grossistes en véhicules (catégorie neuve) 	<ul style="list-style-type: none"> Constructeurs ou fabricants Centres de recherche des établissements d'enseignement supérieur, organisés, reconnus ou subventionnés par les pouvoirs publics Organisateurs d'essais de véhicules autonomes (partiellement ou entièrement automatisés), sous réserve de l'autorisation préalable du ministre Entreprises effectuant des essais de composants ou de systèmes, sous réserve de l'autorisation préalable du ministre Services techniques agréés de catégorie A qui effectuent des tests dans leurs propres installations 	<ul style="list-style-type: none"> Toute personne physique ou morale en Belgique. La plaque ne peut être délivrée qu'une fois par an et par véhicule au même détenteur.
Durée			
1 année civile	1 année civile	1 année civile	20 jours consécutifs
Objectif			
<ul style="list-style-type: none"> Livraison d'un véhicule Inspection d'un véhicule après une réparation Conduite d'un véhicule en vue de l'obtention d'une homologation individuelle Présentation d'un véhicule au contrôle technique Permettre aux clients potentiels de tester un véhicule sur lequel cette plaque est apposée Réaliser un transfert d'un véhicule en vue d'une réparation Permettre à un professionnel du secteur automobile d'effectuer des essais sur un véhicule se trouvant en réparation chez le titulaire de la plaque professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion et vente de véhicules appartenant au titulaire 	<ul style="list-style-type: none"> Uniquement dans le cadre d'un programme d'essai spécifique (par exemple, pour les essais de conduite en vue d'obtenir une homologation européenne ou nationale du véhicule) 	<ul style="list-style-type: none"> Livraison du véhicule Conduite du véhicule en vue de l'obtention d'une homologation individuelle Présentation du véhicule au contrôle technique Réaliser un transfert du véhicule en vue d'une réparation Démonstration/présentation du véhicule au public Testing par un expert d'un véhicule, mis en circulation depuis plus de trente ans et muni d'une plaque « nationale », dans le cadre d'une expertise de ce véhicule
Forme			
			